



Mon ex conjointe ne donne pas de réponse pour la vente de la maison

Par **Chris22170**, le **07/03/2022** à **13:25**

Bonjour mon père a acheté un terrain et fait construit sa maison il y a 34 ans. Il a mis le nom de sa concubine dessus a l achat du terrain. A l époque lui seul travaillait donc il a fait le crédit a son nom, il a toujours tout payé crédit factures taxes. Au bout de 14 ils se sont séparés et donc pas de nouvelles d elle depuis 20 ans et aujourd'hui mon père a un acheteur pour la maison mais son ex concubine ne signe pas le compromis de vente. On se demande comment faire pour signer le compromis au plus vite car le couple ne pourra pas attendre des mois. Merci d avance pour votre aide mon père est fatigué par cette histoire

Par **youris**, le **07/03/2022** à **16:58**

bonjour,

si le terrain est au nom de l'ancienne concubine de votre père, ce qui est construit dessus appartient également au propriétaire du terrain.

la taxe foncière doit être au nom de l'ancienne concubine.

comme en matière immobilière, le titre prime la finance, seul l'ancienne concubine peut vendre ce bien immobilier qui lui appartient.

votre père n'est pas le propriétaire de ce bien.

dans son malheur, votre père a la chance d'avoir conservé la jouissance du bien gratuitement.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **07/03/2022** à **17:07**

Bonjour
Quand vous dites...

"Il a mis le nom de sa concubine dessus"

Au 2 nom ou uniquement au nom de sa concubine ?